



**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**
WWW.PRODUISONS-AUTREMENT.FR

PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE

Un changement dans les modes de production est enclenché, dont sont acteurs des agricultrices et des agriculteurs qui adoptent et appliquent les principes de l'agro-écologie. Il s'observe dans toute la France et dans toutes les formes d'agriculture. Tout le monde est concerné. Là où il est à l'œuvre, il démontre souvent que concilier performance économique et environnementale est possible.

Le changement peut néanmoins rencontrer des résistances : manque de formation sur les nouvelles techniques, manque de conseil adapté, freins sociologiques renvoyant les pionniers à un risque d'isolement, peur du changement, envie ou nécessité d'en voir les effets immédiatement...

Pour toutes ces raisons, amplifier le mouvement en marche et le diffuser nécessite une vision et une volonté fortes.

C'est l'objet du projet agro-écologique pour la France. Il sera pluriannuel et engagera tous les acteurs.



LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE, C'EST :

1 OBJECTIF : FAIRE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE UNE FORCE POUR LA FRANCE

1 APPROCHE GLOBALE AVEC 3 AXES

6 PREMIERS PROGRAMMES D'ACTIONS

1 GOUVERNANCE

1 AGENDA



L'APPROCHE GLOBALE : CAPITALISER, DIFFUSER, INCITER

AXE N° 1 CONNAÎTRE ET CAPITALISER

« Regrouper, structurer et compléter les expériences et les connaissances en matière d'agro-écologie »

LES OBJECTIFS

- 🔄 Capitaliser et structurer les expériences existantes pour les rendre mobilisables par le plus grand nombre.
- 🔄 Être capable de générer de nouvelles solutions, souples et adaptables car il n'y a pas de recette unique pouvant s'appliquer partout.
- 🔄 Développer à la fois de nouvelles techniques agronomiques et des approches systémiques fondées sur le diagnostic global d'exploitation.
- 🔄 Intégrer les besoins exprimés par les agriculteurs et leur capacité à expérimenter dans la définition et la conduite des travaux de recherche.
- 🔄 Concevoir et conduire les travaux de recherche en lien étroit avec les acteurs de la diffusion.

SE DONNER LES MOYENS

- 🔄 Une plateforme web participative permettra de capitaliser les expériences concrètes, en dépassant les approches cloisonnées. Tous les réseaux existants, dans leur diversité, mobiliseront leurs membres pour alimenter cette plateforme.
- 🔄 La mission confiée à Marion GUILLOU, présidente d'Agreenium, permettra, à partir de l'étude de cas concrets, d'identifier des « fonctionnalités », qui seront autant de briques, adaptables et combinables, que les agriculteurs pourront mobiliser pour construire des systèmes adaptés à leurs exploitations.
- 🔄 L'INRA, qui a inscrit l'agro-écologie comme l'une des deux disciplines émergentes dans ses orientations 2010-2020, en fera une priorité en termes de programmes de recherche et d'appels à projets. Des savoirs et des savoir-faire nouveaux seront ainsi acquis.
- 🔄 L'agro-écologie sera placée au cœur des contrats d'objectifs entre l'État et les instituts techniques agricoles, qui seront signés mi 2013.
- 🔄 Elle sera aussi une nouvelle priorité pour l'IRSTEA et le CIRAD.
- 🔄 Des références technico-économiques seront collectées et établies lorsqu'elles manquent.

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**



AXE N°2 DIFFUSER ET FORMER

« Organiser et amplifier les capacités de diffusion, en s'appuyant sur la diversité des acteurs dans le domaine de la formation et de l'accompagnement technique »

LES OBJECTIFS

- 🔄 Fédérer et amplifier les initiatives qui se développent.
- 🔄 S'appuyer sur la diversité des acteurs, source de richesse, et dépasser les clivages.
- 🔄 S'adresser aux agriculteurs et futurs agriculteurs à chaque phase de leur projet —démarrage, montée en puissance, réorientation— et cibler en particulier la jeunesse donc l'installation.
- 🔄 Former aussi les conseillers et les formateurs.

SE DONNER LES MOYENS

- 🔄 La plateforme web ayant permis de recenser les expériences sera aussi un vecteur de diffusion.
- 🔄 Tous les partenaires du développement agricole seront mobilisés :
 - ▶ Chambres d'agriculture ;
 - ▶ Coopératives agricoles, dont les CUMA ;
 - ▶ Instituts techniques agricoles ;
 - ▶ tout réseau existant ou à venir.
- 🔄 Les crédits du CASDAR seront ré-orientés en ce sens dans le cadre du prochain programme national de développement agricole (PNDAR) 2014-2020. Dès 2013, sans attendre ce prochain programme, au moins 3M€ supplémentaires seront mis au service du projet agro-écologique, à travers :
 - ▶ un appel à projets de mobilisation collective ;
 - ▶ le soutien de certaines actions des instituts techniques.
- 🔄 L'agro-écologie, à travers la réconciliation des disciplines agronomiques et écologiques, sera intégrée dans les programmes et les référentiels pédagogiques, tant dans les formations initiales que continues. Un accent sera mis sur le rôle de démonstration des fermes des exploitations de l'enseignement agricole public. Cela sera fait en profondeur à partir de l'année scolaire 2014/2015. Des premières évolutions seront intégrées dès la rentrée 2013 sous forme d'expérimentations. Ces évolutions seront traduites dans la loi d'avenir pour l'agriculture.
- 🔄 Les réussites des agriculteurs seront valorisées en faisant des ambassadeurs, qui seront encouragés à faire visiter leurs exploitations et à faire connaître leurs réalisations. En particulier, les trophées de l'agriculture durable seront axés sur la démarche « produisons autrement ». La certification environnementale permettra aussi de valoriser au maximum les progrès d'une exploitation vis-à-vis de l'environnement.

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**



AXE N°3 INCITER

« Inciter individuellement et collectivement les agriculteurs à se convertir à de nouvelles pratiques et à les maintenir dans la durée »

LES OBJECTIFS

- Accompagner la prise de risque lors de la conversion vers de nouveaux systèmes.
- Privilégier les approches collectives pour mutualiser moyens et risques, amplifier les résultats (l'approche collective pouvant être plus efficace que la somme d'approches individuelles non coordonnées) et créer une dynamique humaine.
- Sortir de la logique de normes prises isolément et définir des contrats fondés sur des résultats.

SE DONNER LES MOYENS

- Les leviers budgétaires de la PAC seront orientés pour favoriser les changements de pratiques, les investissements et l'animation nécessaires au développement de l'agro-écologie :
 - Le verdissement du 1^{er} pilier de la PAC sera un signal adressé à tous les agriculteurs. La France se mobilise pour une mise en œuvre pragmatique des trois critères proposés, qui intègre certains enjeux de l'agro-écologie.
 - Sur le 1^{er} pilier de la PAC, certaines aides couplées seront mobilisées, ainsi que certaines aides sectorielles dans le cadre de l'OCM.
 - L'agro-écologie sera la priorité pour la mobilisation des mesures du 2^e pilier :
 - Les mesures agro-environnementales (MAE) seront mobilisées dans une dynamique double : certaines MAE répondront à des enjeux ciblés sur certaines zones (eau, biodiversité...); des « MAE système » permettront d'accompagner des changements de pratiques dans une approche globale sur l'exploitation et prendront en compte plusieurs enjeux.
 - Une incitation sera donnée aux investissements dans les exploitations agricoles qui entrent dans la logique « produisons autrement » (sous forme de subventions ou de prêts).

- Les dépenses de formation, de conseil et d'animation, indispensables pour mettre en œuvre et diffuser les nouveaux systèmes, seront cofinancées.
- L'innovation et la coopération entre acteurs pour définir des procédés ou des pratiques nouvelles sera mise en avant.
- La mise en place de groupes opérationnels développant des projets agro-écologiques locaux seront soutenus dans le cadre du Partenariat européen d'innovation « agricole ».
- Un soutien renforcé sera accordé aux agriculteurs qui s'installent avec un projet orienté autour de l'agro-écologie.

- L'agro-écologie sera également une priorité des dispositifs nationaux de soutiens à certains secteurs, financés par FranceAgriMer et par l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.
- L'agriculture sera partie intégrante de la réforme fiscale de l'autonome 2013 qui mettra en avant une fiscalité écologique. Une incitation en faveur de l'agro-écologie sera au cœur de cette réforme.
- La loi d'avenir pour l'agriculture mettra en place les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Ce seront des modèles d'organisation collective permettant de réaliser des investissements ou d'effectuer des changements de pratiques agricoles dans une démarche agro-écologique. Ils pourront mobiliser les outils budgétaires de la PAC en bénéficiant d'incitations plus fortes que pour des projets individuels. Ils bénéficieront aussi d'une fiscalité avantageuse.

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**



LES PROGRAMMES D' ACTIONS

🔄 Une boîte à outils sera élaborée à partir des expériences existantes et du travail de la recherche. Elle se composera d'éléments fonctionnels qui permettront aux agriculteurs, accompagnés par l'ensemble des acteurs du développement agricole, de construire des systèmes agro-écologiques adaptés à leur(s) exploitation(s) et à leur territoire :

- ▶ Conservation des sols
 - ▶ Autonomie fourragère
 - ▶ Diversification des assolements
 - ▶ Combinaison des productions : agro-sylvo-pastoralisme
 - ▶ Réduction de la quantité d'eau utilisée
 - ▶ Réduction des intrants : produits phytosanitaires, engrais, médicaments vétérinaires et antibiotiques
 - ▶ Économie d'énergie et notamment réduction de la consommation de carburant
 - ▶ Production d'énergie en valorisant la biomasse
- ...

🔄 Des programmes d'actions seront renforcés ou mis en place pour soutenir la mise en œuvre de pratiques intégrant ces éléments fonctionnels. Ils déclineront les axes de l'approche globale du projet agro-écologique : connaître et capitaliser, diffuser et former, inciter.

1- UN PLAN ÉCOPHYTO RENFORCÉ ET RÉNOVÉ

- ▶ Se donner des objectifs plus précis, par filière et par territoire.
- ▶ Encourager les alternatives (lutte biologique, bio-contrôle).

2- UN PLAN ÉCOANTIBIO

- ▶ Sortir d'une logique de recours aux antibiotiques comme une assurance tout risque et les utiliser plutôt dans une logique de précision en s'appuyant sur l'observation et la prévention.
- ▶ Changer de modèle de production dans l'élevage pour favoriser des systèmes moins dépendants.

3- UN PLAN AZOTE / MÉTHANISATION

- ▶ Gérer l'azote dans une logique globale sur les territoires, en valorisant l'azote organique présent dans les effluents d'élevage et en diminuant le recours à l'azote minéral.

4- UN PLAN BIODIVERSITÉ, APICULTURE DURABLE

- ▶ Améliorer la santé des abeilles, maillon indispensable de la production végétale, notamment en évitant l'utilisation systématique du parapluie chimique.
- ▶ Développer la production apicole sur les territoires français pour relocaliser la création de valeur ajoutée au lieu d'importer, notamment en encourageant les systèmes de production comprenant une flore riche.

5- UN PLAN PROTÉINES VÉGÉTALES

- ▶ Contribuer à l'autonomie fourragère des exploitations en réduisant la forte dépendance de la France en protéines végétales.
- ▶ Tirer parti de l'intérêt agronomique et écologique de la culture des légumineuses, qui enrichissent en particulier les sols en azote et permettent de réduire les apports externes tout en augmentant les rendements.

6- UN PROGRAMME NATIONAL AMBITION BIO 2017

- ▶ Soutenir le développement de l'agriculture biologique tant en matière de production agricole, que de structuration des filières et de consommation.
- ▶ Diffuser les connaissances et les méthodes acquises pour le développement de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production.



LA GOUVERNANCE

LES OBJECTIFS

- 🔄 Fédérer les initiatives de tous les acteurs.
- 🔄 Inscrire l'ensemble des programmes d'actions dans une logique globale au service du même objectif.



SE DONNER LES MOYENS

- 🔄 Un comité de suivi national « produisons autrement » se réunira régulièrement, définira une feuille de route et fera le point sur son avancement. Il permettra de fédérer les initiatives qui existent et qui vont se développer.
- 🔄 Une cellule d'animation sera chargée de mettre en réseau les réseaux, de capitaliser et diffuser les acquis, d'animer la plateforme web et d'apporter tout support utile au développement de la démarche « produisons autrement ».
- 🔄 Au niveau régional, une organisation similaire sera mise en place. Elle déclinera et enrichira les orientations nationales de façon adaptée aux réalités des territoires, tout en se fondant sur la subsidiarité régionale et un principe de démarche ascendante.
- 🔄 Dans chaque région, un plan régional de l'agriculture écologique sera mis en place avec les Régions. Il prendra la suite du plan régional de l'agriculture durable.

L'AGENDA

2012 est le temps de la prise de conscience et du recensement.

2013 sera le temps de la conception et de l'amplification.

2014 verra l'agenda « agro-écologie » se déployer.

Ce déploiement sera en phase avec la mise en œuvre de la nouvelle PAC, et ce même s'il ne s'agissait pour le FEADER que d'une année de transition avant la mise en œuvre de la nouvelle programmation.